



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère

SONT ABSENTS :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT
2021**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2021-332

Rés. 2021-333



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 13 septembre 2021

4.1.1 Addenda au protocole d'entente - Corporation plein air Manicouagan pour la gestion du Mont Ti-Basse

Rés. 2021-334

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2021-18 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer une prolongation du protocole d'entente avec la Corporation plein air Manicouagan afin de lui confier la gestion du Mont Ti-Basse pour la période du 31 juillet 2021 au 31 décembre 2021, sans frais additionnels, et de garantir le maintien en poste des employés de la CPAM dédiés au fonctionnement de la station de ski jusqu'à la fin de saison officielle de celle-ci au plus tard le 1^{er} mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Protocole d'entente - La Virée de la culture

Rés. 2021-335

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-29 et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Virée de la culture, prévoyant une aide financière de 2 500 \$, plus les taxes si applicables. Ce protocole est valide jusqu'au 30 juin 2022.

Il est également résolu de nommer madame Marika Savoie-Trudel, agente de développement du Service de la culture et des loisirs comme personne responsable du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-336

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-21 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 20 septembre 2021

4.2.1 Liste des embauches - Juin à août 2021

Rés. 2021-337

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-33 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de juin à août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.2 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Journalier

Rés. 2021-338

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-34 afin de procéder à la nomination de monsieur Stéphane Gagnon au poste de journalier au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Journalier

Rés. 2021-339

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-35 afin de procéder à la nomination de monsieur Nilan Pilote au poste de journalier au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Avocat

Rés. 2021-340

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-36 afin de procéder à la nomination de madame Clémence Richard au poste d'avocat au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

Monsieur Onil Lévesque précise que madame Richard n'était pas présente lors des délibérations du conseil municipal pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Secrétaire

Rés. 2021-341

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-37 afin de procéder à la nomination de madame Annie Gosselin au poste de secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.6 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Commis soutien administratif

Rés. 2021-342

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-38 afin de procéder à la nomination de madame Annie Lévesque au poste de commis soutien administratif au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Bourses scolaires 2022-2026

Rés. 2021-343

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2021-12 et de participer aux différents galas méritas des écoles de Baie-Comeau par les contributions suivantes pour les années 2022 à 2026 :

- Cégep de Baie-Comeau : bourse de 1 000 \$
- Polyvalente des Baies : bourse de 250 \$
- École secondaire Serge-Bouchard : 250 \$
- Baie-Comeau High School : 250 \$
- Centre de formation professionnelle et générale Manicouagan : 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Demande du comité de toponymie - Dénomination de la Place du Colonel

Rés. 2021-344

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-63 et de nommer officiellement la « Place du Colonel » afin que cette dernière figure dans la banque de noms de lieux du Québec sur le site Internet de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Remplacement résolution 2013-283 - Dérogation mineure - 12, avenue Desjardins

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 12, avenue Desjardins;

Considérant que l'agrandissement projeté est de petite superficie proportionnellement à la résidence dans son ensemble;

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation mineure ne concerne pas l'usage;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2021-345

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-69 et d'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'un agrandissement de 2,98 mètres carrés en cour avant de la résidence du 12, avenue Desjardins. Ainsi, l'agrandissement posséderait une marge de recul avant de 4,65 mètres, alors que la réglementation municipale prévoit 6 mètres pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 État indiquant les immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

Rés. 2021-346

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-28 et d'accepter le dépôt du rapport de l'état des taxes imposées qui n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour les taxes foncières et les droits de mutation, en vertu de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Adoption du plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées

Rés. 2021-347

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-29 et d'adopter le plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-348

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-67 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-349

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-35 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-350

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2021-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022

Le conseiller Mario Quinn donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022.

La Société d'habitation du Québec a instauré un programme cadre « Rénovation Québec » pour appuyer les municipalités qui désirent se doter de programmes visant l'investissement des logements dans les secteurs résidentiels dégradés et l'amélioration des logements et résidences afin d'assurer la sécurité des occupants.

Le gouvernement du Québec met à la disposition de la Ville une enveloppe budgétaire de 250 000 \$ dans le cadre de ce programme. Cet investissement implique une participation financière de la ville de 250 000 \$, pour un budget total de 500 000 \$.

7.2 Projet de règlement - Programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022 - Emprunt de 500 000 \$

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022, décrétant un emprunt de 500 000 \$.

Ce règlement est adopté afin que la Ville participe au programme Rénovation Québec dans le but de stimuler la revitalisation de certains secteurs résidentiels. Ce programme sera financé par règlement d'emprunt et la Société d'habitation du Québec participera financièrement, en parts égales avec la Ville, pour une somme de 250 000 \$.

7.3 Projet de règlement pour réfection et modernisation du poste électrique Bégin - Emprunt de 7 808 094 \$

La conseillère Viviane Richard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la réfection et la modernisation du poste électrique Bégin, décrétant un emprunt de 7 808 094 \$.

Ce règlement est adopté afin de réaliser divers travaux d'électricité, des travaux de génie civil, soit préparation de terrain et fondation ainsi que des travaux de structures métalliques.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022

Rés. 2021-351

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement pour le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022 - Emprunt de 500 000 \$

Rés. 2021-352

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022, décrétant un emprunt de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement pour réfection et modernisation du poste électrique Bégin - Emprunt de 7 808 094 \$

Rés. 2021-353

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour réfection et modernisation du poste électrique Bégin, décrétant un emprunt 7 808 094 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2021-1038 pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau - Emprunt de 1 235 760 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 1 235 760 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 30 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-354

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2021-1038 pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau, décrétant un emprunt de 1 235 760 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Rés. 2021-355